

STELLANTIS & YOU BONDY

97, Avenue GALLIENI - 93140 BONDY

N° SIRET : 302475041 01487

Tél : 01 55 89 92 00

<https://www.stellantisandyou.com/fr/>



PEUGEOT



SALES & SERVICES

STELLANTIS & You France SAS

S.A.S. au capital de 157 712 720 €
Imm.PT1 - 210 Bd de l'Europe - 78300 POISSY
302 475 041 RCS. Paris - FR 29 302 475 041 - APE 4511 Z
N° Orias 13 007 951 (www.orias.fr)



DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
ATTESTATION	17/06/2024	90002	ME	17/06/2024
3426701976	601807			
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VIN		

MARQUE	N° VIN	DATE 1 ^{re} MISE EN CIRCULATION	OPS	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
PEUGEOT	VR3UPHMDMT128376	29/12/2021	000	ATTESTATION	1/1
208	GD-610-WY	45994		ALONSO NICOLAS	
MODELE	N° MATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	% REMISE	MONTANT	CT
A : VEHICULE DEMARRE AU BOOSTER					
9836412880 BATTERIE 12V	BATTER	1,00			
56E0KA REMPLACEMENT BATTERIE DE		0,20			
SERVITUDE					
65EESA CONTROLE CIRCUIT ELECTRIQUE		0,50			

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 90.335 du 12 mai 1980).
T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

NET À PAYER

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
C			
F			
D			
M			
R			
E			

PAPILLON À JOINDRE
À VOTRE REGLEMENT

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE REGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité des dites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de notre Siège Social sera seul compétent. Toute réclamation doit être faite dans les huit jours après réception de la facture.